

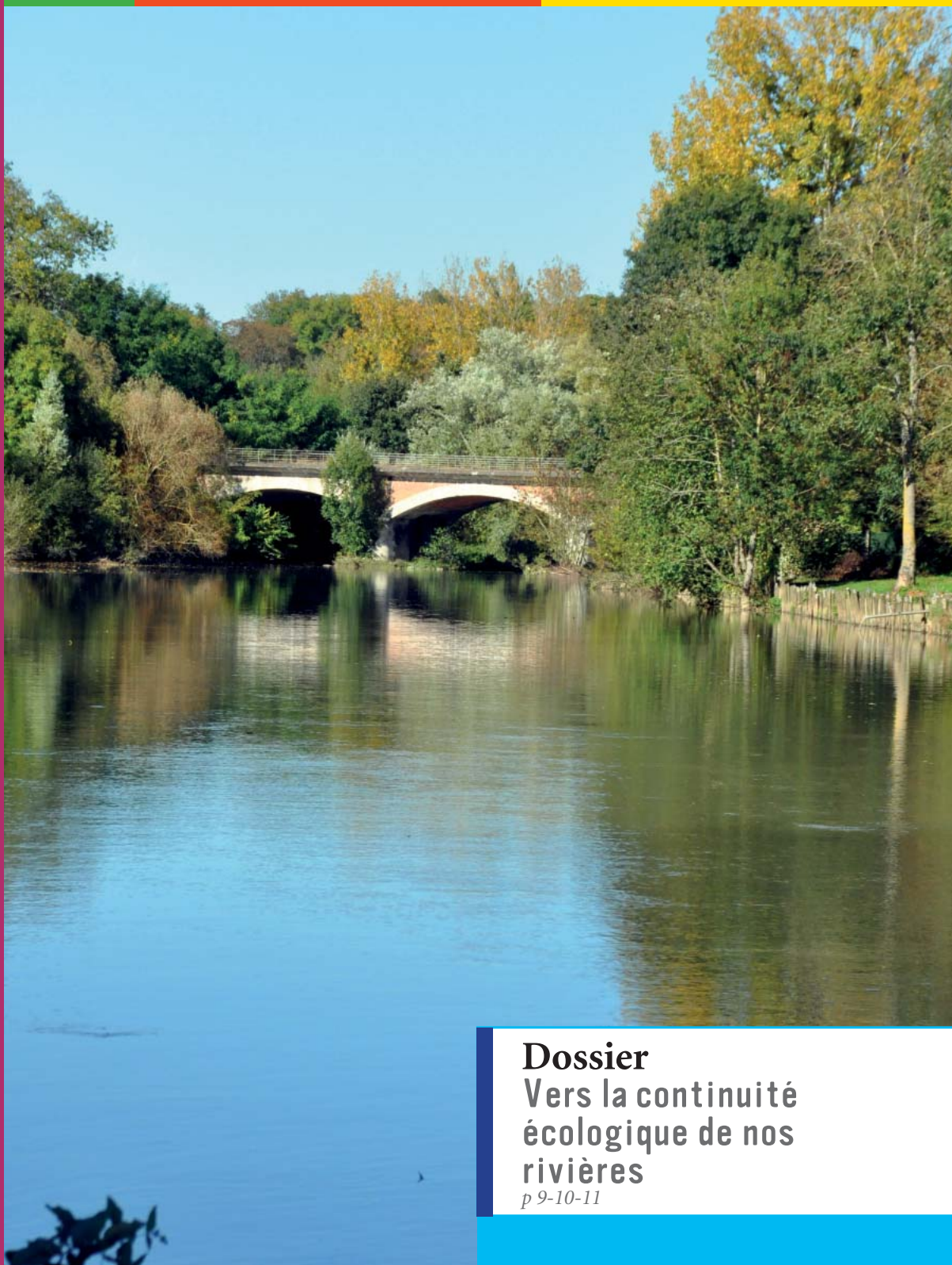
Chalette

Magazine municipal / n°56 / novembre 2014



Chalette
sur-Loing

Place **Commune**



Le Restaurant sur le Lac à nouveau à flot
P.3



Festival du livre engagé
P.12



Dossier
**Vers la continuité
écologique de nos
rivières**
p 9-10-11

Édito

Le 8 juillet 2013 a commencé la négociation d'un vaste accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, dénommé « *grand marché transatlantique* » ou TAFTA, négocié dans l'opacité et la totale discrétion auquel participent directement les multinationales, les citoyens et parlementaires n'ayant pas accès aux informations. Il comporte 3 objectifs : éliminer les droits de douane entre l'UE et les USA, réduire, voire éliminer les normes constitutionnelles, légales et réglementaires, mettre en place des tribunaux privés pour régler des litiges entre états et multinationales, celles-ci pouvant ainsi porter plainte contre les Etats pour exiger des dommages et intérêts de plusieurs millions de dollars si une politique publique s'oppose à leurs profits. On imagine les dérapages qui pourraient s'ensuivre... Sans compter que le TAFTA limitera le pouvoir des Etats pour les services publics (services à la personne, transports routiers, ferroviaires) en privatisant amplement : eau, énergie, santé, culture... seront touchées. Ce ne sera plus que profit et soumission aux intérêts des multinationales trahissant l'intérêt général des populations. Principes, lois, règles, garantissant aujourd'hui les droits des salariés et des consommateurs, seront bafoués, nive-

lés par le bas. Nos normes, plus strictes que les normes internationales et américaines (pesticides, OGM, bœuf aux hormones...) pourront être condamnées. Ce sera une catastrophe pour l'agriculture européenne et les consommateurs, une aggravation pour le chômage, la désertification des campagnes, la dégradation de l'environnement. Un tel accord constituerait donc une atteinte sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux et une totale remise en cause de la souveraineté des peuples, de l'intérêt général. L'espoir des négociateurs étant de conclure en 2015, il nous faut demander, nous citoyens, l'organisation d'une consultation publique, démocratique, que notre parole soit reconnue, prise en compte. Aussi appelons-nous à la mobilisation la plus large, la plus diverse possible, en lien avec les autres mouvements européens et états-uniens, pour contraindre notre gouvernement et l'UE à stopper ces négociations et je ne manquerai pas de faire appel à vous dans les semaines à venir. Un collectif anti TAFTA est en train de se constituer et notre Municipalité, quant à elle, votera une motion lors d'un prochain conseil municipal.

Franck Demaumont
Conseiller général,
Maire de Chalette-sur-Loing



Repas de solidarité avec l'association «Vaincre la mucoviscidose»

Sommaire

P2 – Edito

P3 – Actualités

Le restaurant sur le lac à nouveau à flot

P4 – On en parle

La réussite scolaire en débat le 21 novembre

P5 – L'invitée du mois

Hutchinson, ma ville est un monde d'Emanuelle Bidou. Un documentaire de 52 minutes sur Vésines, son usine, ses habitants

P6 – Vivre ensemble

Semaine de la solidarité internationale : Chalette répond présente

P7 – Agenda 21

Chalette prépare son Agenda 21

P8 – Du côté de la radio

Finale du Label Trempe du 27 septembre

P-9-10-11 Dossier

Vers la continuité écologique de nos rivières

P12 – Arts et Culture

6^{ème} édition du festival du livre engagé

P13 – Actualités

Visite de la Vice-Premier ministre de la République de Chine à Chalette

P14 – Libre expression

P15 – Rétrospective d'octobre

P16 – A l'affiche

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, D. Creff, P. Avezard,
B. Taleb

Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10

Imprimé sur papier 100% recyclé avec
des encres végétales par
ORIENT EXPRESS : 01 40 64 44 10

Le Restaurant sur le lac à nouveau à flot

Près de 500 personnes ont répondu à l'invitation du maire ce vendredi 10 octobre pour l'inauguration du nouveau Restaurant sur le lac. Dans l'après-midi, de nombreux visiteurs sont venus découvrir l'établissement qui surplombe le lac et offre une magnifique vue sur la base de loisirs du lac. Retour sur ce moment particulier de la vie chalettoise.



C'est entouré de Monsieur Paul Laville, Sous-Préfet, de ses adjoints et conseillers municipaux, que Franck Demaumont, Conseiller général - Maire, s'est exprimé avec une certaine émotion devant un parterre noir de monde parmi lequel on remarquait plusieurs élus communautaires.

« Il y a dix-huit mois, dans la nuit du 23 au 24 avril 2013, nous étions quelques-uns à assister, impuissants, à l'incendie criminel qui ravageait sous nos yeux notre beau restaurant. Le 30 avril, nous étions des centaines, rassemblés devant les décombres de l'établissement. Spectacle désolant, provoquant un vrai choc et un sentiment de colère et de révolte. Mais nous étions tout autant déterminés à dire stop à ces actes indignes. » Le Maire devait poursuivre son allocution en rappelant qu'il y a 18 mois, au lendemain du désastre, il faisait la promesse aux huit salariés du restaurant de reconstruire leur outil de travail. Et d'ajouter : « Avec cette reconstruction Chalette retrouve sa fierté, et le lac son identité ; l'affront fait à Chalette est lavé. Nous sommes ici au cœur de Chalette, au cœur de l'agglomération, au bord de ce lac enlacé par le Loing, le Solin et le canal de Briare, et du quartier de Vésines où bat le cœur de l'usine, fierté de Chalette et de ses ouvriers, techniciens et ingénieurs. Avec Hutchinson pour l'industrie et

la recherche, avec le lac et ses équipements de détente, de loisirs et d'accueil pour les promeneurs et les touristes, nous disposons d'atouts uniques et inestimables pour poursuivre le développement économique et touristique de l'agglomération. » Et de conclure : « Avec ce nouveau restaurant, nous nous donnons les moyens d'accompagner le développement de toutes nos entreprises et nous donnons à Chalette, à cette belle ville ouvrière fière de son passé, les clés d'un nouvel élan. »

Le Maire a ensuite tendu le micro à Monsieur le Sous-Préfet, lequel devait déclarer : « Monsieur le Maire, je suis venu ce soir un peu comme le greffier de votre engagement, celui que vous avez pris devant votre population ; et vous avez tenu parole. Eh bien il est bon que le représentant de l'État soit aux côtés des élus, des adjoints, pour dire devant la population : les maires s'engagent, les maires font, les maires tiennent parole. De cela moi je suis le comptable et je vous en donne acte ce soir, cher monsieur le Maire. » La cérémonie s'est poursuivie par le verre de l'amitié qui a permis aux personnes du public un tant soit peu attentives d'assister au coucher du soleil sur le lac.

Retrouvez l'intégralité du discours du Maire et quelques photos de la journée sur le site de la Ville :

www.ville-chalette-fr

B.Taleb

Travaux ERDF : importantes perturbations dans le quartier du Bourg

Depuis mi-octobre et jusqu'à fin novembre, ERDF procède à des travaux importants dans les rues Zola, des Tilleuls et Kléber. Ceux-ci consistent à changer des câbles enterrés. Ainsi, pour des raisons de sécurité, les rues concernées sont barrées et les trois arrêts de bus AMELYS sont temporairement supprimés. L'arrêt le plus près se situe sur la nationale 7, au niveau de Carrefour Market.



On en parle...

La réussite scolaire en débat le 21 novembre

avec le Groupe de Réflexion des Parents de l'Agglomération Montargoise (GERPAM)

Créé en 2011, le GERPAM est né d'un projet du centre social de l'AMA ⁽¹⁾ de monter un projet participatif avec les parents des quartiers populaires de l'Agglomération aidé pour la méthodologie par Agnès Pottier, anthropologue ⁽²⁾.

L'objectif initial était de réunir les parents autour d'une réflexion sur la parentalité, sur le qu'est-ce qu'être parents ? Très vite il est ressorti que la majorité des préoccupations s'orientait sur la réussite scolaire. C'est le début d'un travail de deux ans (septembre 2012 – janvier 2014). Près de 200 personnes ont été interrogées (parents, enseignants, directeurs d'établissements...) soit par le biais d'un questionnaire distribué lors de certaines manifestations de l'AMA, soit en organisant des entretiens individuels. Huit mois ont été ensuite nécessaires pour analyser les données, le tout accompagné de nombreuses lectures (rapport PISA ⁽³⁾, études universitaires, comptes rendus du Sénat et de l'Éducation nationale) afin de mettre en parallèle les propos recueillis avec les points de vue de différents experts en matière de réussite scolaire.

Aujourd'hui, le projet arrive à son terme et, pour le concrétiser, le GERPAM organise une **Rencontre Parents/professionnels de l'Éducation Nationale** parrainée par Philippe Meirieu, professeur des universités en sciences de l'éducation (Université Lyon 2). Elle se déroulera le **vendredi 21 novembre de 16 heures 15 à 19 heures**



Quelques membres du GERPAM

dans le nouveau bâtiment du boulevard Kennedy à Montargis avec la participation de Richard Pottier, professeur émérite en anthropologie à l'Université Paris-Descartes. Cette rencontre intitulée « **la réussite scolaire, un enjeu commun** » abordera l'égalité des chances, la question qu'est-ce qu'une bonne éducation ? et les relations parents/enseignants/enfants.

Attention ! Les places sont limitées. Inscription obligatoire. Renseignement et inscription : 02.38.85.16.80 ou courriel : accueillama45@sfr.fr

B.Taleb

(1) Association Montargoise d'Animation

(2) Travail actuellement sur une thèse ayant pour objet : « Université Populaire de Parents : une approche anthropologique »

(3) Programme International pour le Suivi des Acquis

Pour un bon voisinage, respectons les règles

Distance de plantation et hauteur des haies

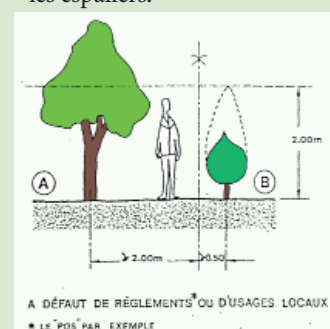
Petits rappels : le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut ni de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes. Pour éviter les conflits de voisinage, le Code civil impose des règles. Ainsi, sans réglementation municipale (c'est le cas à Chalette), c'est l'article 671 du Code civil qui prévaut. Celui-ci précise qu'il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance

prescrite par les textes. Cette distance est de :

- 2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres ;
- 50 centimètres pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.

Toutefois, les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers de chaque côté d'un mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, dès lors qu'ils ne dépassent pas la crête du

mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.





Quelques titres de la filmographie d'Emanuelle Bidou

- 1999 : Juliette et le plus-que-parfait
- 2000 : Ubuhle Bembali, la beauté des fleurs
- 2002 : Amours zoulous
- 2005 : Bois brûlé
- 2007 : Jambé dlo (co-réalisé avec Fabienne Kanor)
- 2010 : La relève
- 2013 : Les fuyantes

Hutchinson, ma ville est un monde d'Emanuelle Bidou

Un documentaire de 52 minutes sur Vésines, son usine, ses habitants

Vous l'avez peut-être aperçue dans les rues de la ville, caméra au poing, accompagnée de son ingénieur du son, surgissant au milieu de manifestations municipales, toujours à l'affût d'une image, d'une situation, d'un témoignage révélateur d'une réalité, d'une parole vraie, authentique. Cette jeune femme aux longs cheveux ondulés, affable, est réalisatrice. Elle se nomme Emanuelle Bidou et tourne un documentaire sur Vésines, son usine, ses habitants. Rencontre.

Le goût des autres

Ethnologue-musicologue, formée à l'écriture documentaire, Emanuelle a également été élevée dans l'apprentissage de la tolérance, du vivre ensemble, de l'histoire, de celle des immigrations. Une culture qui lui a donné le « goût » des gens, de l'ailleurs. Comme elle le souligne, « dans mon travail ce sont les gens qui m'intéressent ». Et l'ailleurs elle le connaît puisqu'elle a vécu en Afrique du Sud (travail sur l'apartheid) et s'est intéressée à la culture antillaise. Mais alors, pourquoi un documentaire sur Chalette, Vésines et Hutchinson ?

La «faute» à Ma ville est un monde

« En 2009, précise-t-elle, avec ma compagnie le Caravansérail, nous présentons nos animations au festival Ma ville est un monde. Je découvre une cité multicolore, peuplée d'habitants, d'enfants des quatre coins du monde. C'est pour moi l'occasion de découvrir la ville, son usine et surtout ses habitants. En entrant dans un café je vois des hommes attablés jouant au backgammon, aux cartes, aux dominos, fumant, discutant, riant. Je suis envahie par une ambiance singulière ; ce lieu est habité par une histoire, par des histoires... Puis en discutant avec les Vésinois, je découvre Hutchinson et ses ouvriers, pour la plupart enfants d'immigrés. En repartant je m'arrête devant l'usine, j'entends le bruit des machines, je sens l'odeur... » De retour chez elle, Emanuelle se penche sur l'histoire d'Hutchinson⁽¹⁾. En 2012 elle revient à Chalette et se rapproche de Jean Louis⁽²⁾ qui lui raconte l'histoire de l'usine. Elle rencontre des habitants, des familles d'ouvriers. Ils lui racontent le développement de la ville autour de son usine, les liens de solidarité qui s'y sont créés, la souffrance au travail mais aussi la joie d'être ensemble. Ainsi naissent l'idée, l'envie du film...

Chalette, laboratoire de notre avenir ?

Au début, Emanuelle se focalise sur l'immigration ukrainienne car elle ne connaît pas l'histoire des Russes blancs ; elle est intriguée. Puis elle décide de travailler sur les immigrations, le tissage des liens, comment au-delà des difficultés économiques et du travail les communautés arrivent à vivre ensemble. « Je trouvais que Chalette était un bel exemple » précise-t-elle. Mais rencontrer toutes les communautés représentait un gros travail. Elle se concentre donc sur trois d'entre elles, celles des Ukrainiens, des Portugais et des Turcs, et plus particulièrement sur les première et dernière immigrations, à savoir les Ukrainiens et les Turcs. Le film sera construit à partir de deux destins, ceux de Marie et de Seref, de l'exil de leurs parents à aujourd'hui. Autour d'eux, les personnages viendront alimenter, enrichir, controverser les récits et questionner le présent et l'avenir.

Que c'est dur de faire un film !

Pour raconter l'histoire de Marie et de Seref, celle de l'usine, Emanuelle souhaite filmer les ateliers et les hommes au travail. Mais malgré plusieurs rencontres et demandes auprès de la direction, les dirigeants d'Hutchinson refusent. Emanuelle doit donc changer ses plans ; elle axe son travail sur les communautés. Mais elle rencontre une deuxième difficulté, celle de faire en sorte que les gens parlent « vrai » sans langue de bois. Toutefois, Emanuelle est opiniâtre et ne désespère pas, il lui reste encore quelques jours pour finaliser son travail ; nul doute qu'elle y arrivera et que, début 2015, elle viendra présenter le résultat de son travail qui sera également diffusé sur FR3 Centre.

B.Taleb

(1) Le monde ouvrier et l'immigration sont des thèmes récurrents dans le travail de la réalisatrice.

(2) Maire de Chalette de 1977 à 2002.

Vivre ensemble

Semaine de la solidarité internationale

Chalette répond présente

Le 22 novembre, soyons tous solidaires !



Du 15 au 22 novembre se déroulera partout dans le monde la 17^{ème} édition de la Semaine de la solidarité internationale. Placée sous le thème « *Allons droit à l'essentiel* », elle abordera cette année le droit à l'alimentation.

Comme chaque année, Chalette, ville solidaire par essence, proposera le samedi 22 novembre plusieurs animations autour de cette Semaine de la solidarité internationale. Débat, culture, découverte, action, gastronomie, bref tout ce qui nourrit l'esprit et l'estomac sera au rendez-vous de cette 17^{ème} édition.

Ainsi la grande salle de la Maison des associations se transformera-t-elle d'une part en un grand village associatif constitué de cases qui accueilleront les différentes associations locales, lesquelles présenteront leurs actions solidaires, et d'autre part en salle de cinéma dans laquelle sera projeté le film cambodgien « *Quand les éléphants se battent les herbes sont piétinées* ». Le long métrage montre comment les terres cultivables sont achetées par de grandes entreprises cambodgiennes qui poussent les paysans à migrer en Thaïlande. Cette projection sera suivie d'un débat avec Gunilla Sablé, de l'association Brahma Kesa. Cette association, composée de bénévoles, participe au développement du Cambodge

par des actions de parrainage auprès d'enfants et de personnes âgées. Son aide porte sur l'éducation, la santé, la potabilité de l'eau, la création d'une activité économique dans les villages, ainsi que sur la promotion de la culture khmère.

À 18 heures, présentation d'un spectacle en direction des enfants. À noter que durant l'année scolaire et en partenariat avec l'association Centr'aider,

des diffusions du film « *Food-savers* » qui traite du gaspillage alimentaire sont proposées dans les écoles.

À partir de 19 heures, un repas confectionné par différentes associations sera proposé aux visiteurs.

Enfin, à 21 heures, soirée festive avec l'association africaine Faré-Boron : musiques et danses concluront cette journée d'amitié et de solidarité internationale.



Depuis 1998, la 3^{ème} semaine de novembre de chaque année est consacrée à la solidarité internationale. Cette Semaine est un grand rendez-vous national de sensibilisation à la solidarité internationale et au développement durable. Des manifestations alliant réflexion, créativité et convivialité sont organisées partout en France. Elles permettent de dépasser nos idées reçues, d'échanger et de s'interroger sur ce que nous pouvons faire pour rendre ce monde plus solidaire, que ce soit à travers nos actes quotidiens les plus simples comme les plus engagés.



Associations partenaires : Ibuka, MRAP, Collectif Immigrés, Association France Palestine Solidarité de Chalette, ANYA, Agir pour la Palestine, Collectif BDS, Association des Tunisiens du Loiret, Iberia Cultura, Artisans du Monde Chalette, AMAPP du Loing, Mimossa, les Portugais du Gâtinais



Agenda 21

Chalette prépare son Agenda 21 (programme d'actions pour un développement durable)

La Ville s'est lancée dans la préparation d'un Agenda 21*. Avec l'aide du bureau d'études RCT, elle est sur le point d'en achever la première étape qui concerne les agents et les élus de la collectivité. Tous les agents de la Ville ont été invités à des demi-journées de sensibilisation/formation : 119 d'entre eux ont ainsi participé à une des quatre sessions de formation organisées en février et mars (photo). De leur côté, les élus ont suivi une demi-journée de formation au mois de juin.

Un groupe de « référents Agenda 21 » a été constitué avec 25 agents qui se sont portés volontaires pour travailler, au cours de trois réunions, sur le diagnostic des pratiques internes à la mairie (Quelles sont les actions relevant du développement durable ? Quelles améliorations apporter ? Etc.). Grâce à leur travail, des affiches et un « Guide des écogestes », mis en forme par RCT, seront bientôt diffusés : les affiches seront distribuées dans tous les services et les guides distribués à tous les agents de la collectivité.

Aujourd'hui s'engage la deuxième étape : l'ouverture de la démarche aux habitants et à tous les acteurs du territoire. Dans un premier temps, RCT élaborera (d'ici à la fin de l'année) un diagnostic du territoire et des politiques publiques. Celui-ci sera confronté aux attentes des habitants qui seront sollicités au travers d'ateliers « Imaginer la ville de demain » et de rencontres directement sur les lieux de vie. Cette concertation se tiendra au cours du premier semestre 2015. De leur côté, les élus définiront la stratégie Agenda 21 de la Ville et les objectifs prioritaires pour le territoire. La population et les agents référents de la Ville seront alors de nouveau sollicités au cours de plusieurs réunions pour proposer librement des actions qui seront ensuite étudiées, hiérarchisées et détaillées sous forme de « fiches actions » (qui incluront des indicateurs pour les évaluer).

Le rapport final, qui sera bien entendu validé par le comité de pilotage du projet, est attendu pour la rentrée 2015. Chalette sera alors dotée d'un Agenda 21 qu'il s'agira de mettre en œuvre et de faire vivre !

Laurence Duval



*L'Agenda 21

Un « Agenda 21 » est un « programme d'actions pour le 21ème siècle ». C'est un projet territorial de développement durable**, mené par une collectivité locale (ici : la mairie de Chalette), en concertation avec les habitants et les autres acteurs du territoire. L'Agenda 21 s'appuie sur un diagnostic pour définir des enjeux stratégiques et des objectifs à atteindre grâce à un programme d'actions à mettre en œuvre par tous.

**Le développement durable

En 1987, la Commission des Nations-Unies pour l'environnement et le développement a, dans son rapport « Notre avenir à tous » (ou rapport Bruntland), défini le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans com-

promettre la possibilité pour les générations futures de répondre aux leurs ». Le Sommet de la Terre de 1992 (dit Sommet de Rio) a complété cette définition en distinguant trois piliers : un développement équitable sur le plan social, viable sur le plan écologique, et économiquement viable.

Concrètement, pour une mairie, prendre en compte le développement durable c'est respecter certains principes, par exemple : une vigilance sur les impacts à long terme des choix réalisés ; une approche transversale qui permet de s'interroger simultanément sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques ; une gouvernance partagée (des projets concertés) ; la nécessité d'agir au niveau local tout en se préoccupant d'enjeux globaux, comme le changement climatique.

Du côté de la radio...

Finale du LABEL TREMP

Grand moment de musique populaire et d'émotion le 27 septembre lors de la finale du Label Tresp Radio C2L 2014 !

Finale parrainée par le célèbre et talentueux chanteur Patrick Coutin, vedette des années 80 et toujours en « *multi-activités artistiques* ».

C'est naturellement au Hangar de Chalette, lieu magique où toutes les tendances artistiques s'expriment, que se sont affrontés à coup de décibels les 3 finalistes sur les 25 candidats inscrits avant sélection.

40 minutes de concert chacun, afin de convaincre un public nombreux et exigeant mais tout de suite conquis par l'ambiance, la convivialité et les multiples talents des différentes formations musicales.

DEMAIN LA VEINE est consacré vainqueur d'un combat musical très serré grâce à l'harmonie des voix de ses deux chanteuses et à leur jeu de scène.

ARCADYA et **BEWITCH** ont également séduit l'assistance et ont eu nombre de supporters, l'un grâce à une musique énergique et des chansons à textes recherchés, l'autre grâce à un rock métal endiablé et communicatif.

Le jury et le public, qui ont voté pour leur « coup de cœur », ont eu bien du mal à départager des artistes prometteurs dont le Label Tresp favorisera bien sûr la promotion.

L'équipe organisatrice depuis trois ans maintenant se réjouit d'avoir encore une fois pu créer ce lien entre artistes en devenir et public averti ; les artistes par ce qu'ils transmettent, le public par ce qu'il renvoie comme réactions et ressentis. C'est donc avec plaisir, courage et détermination

que cette équipe de passionnés bénévoles s'attaque dès lors à la saison 2015 (contacts, financements, sélections...).

Trois rendez-vous incontournables sont déjà inscrits dans le marbre des agendas (13 mars, 29 mai et 3 juillet) avec pour ambition de faire encore mieux et offrir toujours gratuitement des concerts de qualité en épaulant des groupes musicaux porteurs d'avenir pour qu'ils passent de l'ombre à la lumière.

J.-P. Blanc



DEMAIN LA VEINE est consacré vainqueur

Zoom sur l'émission ÉCLATS DE ROCK chaque jeudi et dimanche de 21 heures à 22 heures avec Charly

Sur Radio C2L, la voix de l'est du Loiret 89.3

Que vous soyez passionnés, amateurs avisés ou simples curieux, ÉCLATS DE ROCK vous fait découvrir ou redécouvrir, en 60 minutes gorgées de décibels, toutes les tendances du rock qui ont tant marqué plusieurs décennies, voire plusieurs générations.

Psychédélique, classic rock, progressif, hard rock, métal, southern, blues, punk heavy et bien d'autres harmonies métalliques sans frontières géographiques sont invités rien que pour vous et le plaisir de vos oreilles.

Des plus obscures formations talentueuses aux monstres sacrés du genre, seule la qualité compte. Chacun y trouvera son bonheur de découvertes, d'intensité, d'inspiration et de bonnes vibrations qui donnent le frisson aux uns et font taper du pied les autres dans un déluge d'énergie et de feeling.

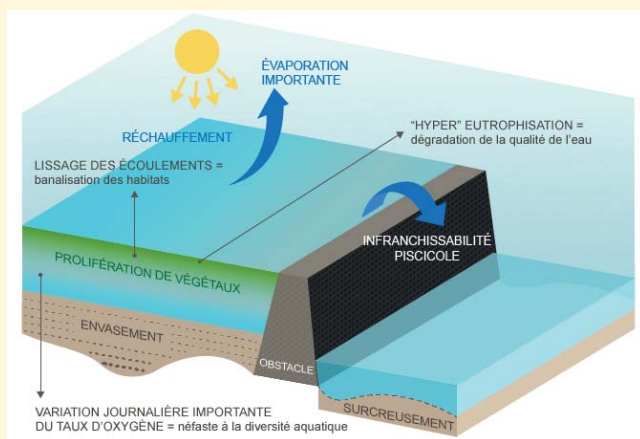
Attention : le seul risque, c'est l'addiction à ...ÉCLATS DE ROCK.



Proclamation des résultats

Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau ?

Beaucoup de nos rivières ont été artificialisées et équipées d'ouvrages transversaux (barrages, seuils...) pour utiliser l'énergie hydraulique (moulins), pour prendre de l'eau, ou encore pour compenser la hauteur perdue lors du recalibrage, comme c'est le cas sur le Loing. Ces ouvrages entravent la continuité écologique, ce sont des obstacles pour la migration des poissons et autres espèces : ils empêchent leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri. Ils provoquent aussi une banalisation des écoulements et un envasement à l'amont, parfois sur d'importants linéaires les transformant en une succession de biefs.



affirmé par les lois Grenelle 1 (2009) et Grenelle 2 (2010). Or les divers aménagements ayant perturbé l'hydromorphologie des cours d'eau (leur écoulement et leur forme) entraînent un risque de non-atteinte de ce bon état écologique. La première action de restauration consiste à permettre à la rivière de couler sans être fragmentée par les obstacles que constituent les ouvrages. Selon le contexte, plusieurs solutions sont étudiées : aménagement de dispositifs de franchissement (passe à poissons), ouverture des vannages, création de brèche dans un seuil, abaissement du seuil, voire arasement complet (« effacement »). C'est cette dernière opération qui est préconisée lorsqu'un ouvrage n'a plus d'utilité : c'est le moyen le plus efficace pour retrouver de manière pérenne une dynamique naturelle qui favorise la qualité de l'eau et l'ensemble de la biodiversité.

L. Duval

Qu'est-ce que la continuité écologique ?

La « continuité écologique » est définie comme « la libre circulation des organismes vivants [...], le bon déroulement du transport naturel des sédiments, ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques ».

La continuité écologique est vitale pour une rivière. Elle a besoin de circuler librement pour dissiper son énergie en creusant, transportant et déposant des matériaux. Une rivière vivante présente différentes profondeurs, différents substrats en fond de lit et différentes vitesses d'écoulement qui favorisent la biodiversité. Les eaux se réchauffent moins et s'évaporent moins que lorsque l'eau est stagnante, la quantité d'oxygène dissous est suffisante pour permettre à une grande diversité d'organismes vivants de se développer, les matières organiques se décomposent sans excès (eutrophisation), la rivière retrouve ses capacités d'auto-épuration et l'eau est de meilleure qualité.

Les obligations réglementaires en matière de qualité de l'eau

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 vise à atteindre un bon niveau de qualité pour les eaux européennes, autant d'un point de vue chimique que biologique. En France cet objectif est conforté par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, et ré-



Effacement du Barrage de la Vallée (Girolles/Fontenay/Cepoy) : situation avant et après

Projet d'arasement du barrage de l'ancien moulin sur le Loing à Chalette-sur-Loing

Dans la continuité des travaux entrepris dans la commune de Montargis, le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing et de l'Ouanne (SIVLO) va entreprendre d'importantes opérations de restauration des cours d'eau du Loing et du Solin.

Pour ce qui concerne le Loing, rivière qui prend sa source à Sainte-Colombe-sur-Loing dans l'Yonne pour rejoindre, 160 km plus loin, la Seine à Saint-Mammès, il est prévu l'arasement du barrage de l'ancien moulin situé à la hauteur de l'Institut de formation en soins d'infirmiers

L'objectif de ce chantier, comme le précisent Pierre Malo (directeur du SIVLO) et Jonathan Le Bec (technicien rivières référent sur le Loing aval), est de rétablir la continuité écologique des cours d'eau permettant ainsi de restaurer les migrations des poissons et la libre circulation des sédiments.

Cette opération permettra à la rivière de retrouver un profil plus naturel ainsi que sa dynamique d'écoulement, perturbés suite à la construction de nombreux ouvrages. La construction des barrages et déversoirs a engendré d'importants dysfonctionnements pour les cours d'eau :

- colmatage du fond des rivières et accumulation des polluants dans les sédiments,
- diminution de la qualité de l'eau,
- réchauffement de la température moyenne de l'eau,
- développement d'une végétation aquatique excessive (nénuphars),
- appauvrissement et homogénéisation des habitats naturels du cours d'eau,
- disparition de certaines espèces inféodées aux milieux aquatiques.

L'opération d'arasement du barrage de l'ancien moulin répond pleinement aux objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau et aux obligations de la Loi sur l'eau.

L'opération devrait se dérouler en trois phases.

- Dans un premier temps, le barrage sera arasé et concassé à l'aide d'engins mécaniques. Le Loing va retrouver sa dynamique d'écoulement et évoluer naturellement au sein de son lit. Cette opération est prévue en septembre 2015 sous réserve d'obtention des autorisations administratives.
- À l'issue de cette première opération, une phase d'observation du Loing de 6 à 9 mois sera réalisée. Cette phase permettra de suivre l'évolution naturelle du Loing sans l'influence du barrage et ainsi de déterminer les zones de dépôts et les zones d'écoulements préférentiels.
- La troisième phase de travaux consistera à conforter certaines zones de sédimentations naturelles par l'aménagement de banquettes végétalisées comme ce fut le cas dans la commune de Montargis.

Pour l'heure, Pierre Malo et Jonathan Le Bec s'emploient à rencontrer les riverains directement concernés par ce projet. Un courrier du SIVLO a été adressé personnellement à tous les propriétaires concernés. Un support de communication présentant le projet leur sera également transmis au 1er trimestre 2015. Enfin, un panneau expliquant le projet sera installé à proximité du barrage.

B. Ballu



le Solin

Le Solin prend sa source à l'étang de la Brénaudière dans la commune du Moulinet-sur-Solin. Cet affluent de la rive gauche du Loing s'étend sur une longueur de 30 km. Ce cours d'eau a fait l'objet, dans le passé, de profonds remaniements (création d'un chenal, recalibrage, suppression des méandres). De nombreux ouvrages hydrauliques ont été construits et constituent aujourd'hui des obstacles à la continuité écologique. Le Solin se jette dans le Loing après avoir traversé le canal de Briare par des siphons enterrés à la hauteur de Bûges. Tout comme pour le Loing, d'importants travaux, dont celui de l'arasement du barrage situé à proximité de la rue de Villemendeur dans le quartier de la Pontonnerie, sont envisagés par le SIVLO. Pour l'heure, et compte tenu de ses caractéristiques (cheminement dans un milieu urbain très dense, proximité de canalisations, ruissellement des eaux de pluie), des études de faisabilité sont engagées et leurs conclusions seront livrées courant 2015. À suivre...



Présentation du SIVLO

Le Syndicat de la Vallée du Loing regroupe 5 Syndicats de rivière (Bezonde/Huillard, Solin, SIVLO, Betz et Cléry).

Il intervient dans 69 communes regroupant 115 004 habitants et un linéaire de rivière de 567,5 km. À partir du 1er janvier 2015, 55 nouvelles communes, situées principalement en tête de bassin (amont), devraient intégrer le syndicat.

Le financement du SIVLO

Les financements du SIVLO sont issus de la participation de chaque commune membre. Les participations financières des communes sont basées sur une cotisation de 2€ par habitant et par an, versées par les intercommunalités.

Les travaux menés par le SIVLO sont aidés financièrement à hauteur de 80 % minimum par différents partenaires :

- l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- le Conseil Général du Loiret,
- le Conseil Régional du Centre.

Tous ces partenaires sont signataires du Contrat Global du Loing en Gâtinais porté par le Syndicat de Pays du Gâtinais, situé à Château-Renard, dont l'objectif principal est de mettre en œuvre les programmes d'entretien et de restauration des milieux aquatiques dans la vallée du Loing et de ses affluents.



Jonathan LE BEC, Technicien rivières

Ligne directe : 02 38 95 11 16 - Mobile : 06 98 32 39 41 - Fax : 02 38 89 39 52

Email : j.lebec@sivlo.fr

Pierre MALO, Directeur

Ligne directe : 02 38 95 11 62 - Mobile : 06 70 88 02 54 - Fax : 02 38 89 39 52

Email : p.malo@sivlo.fr

Droits et devoirs des propriétaires riverains

Les cours d'eau du Bassin du Loing sont dits non-domaniaux, c'est-à-dire qu'ils traversent des propriétés privées à contrario des cours d'eau domaniaux faisant partie du domaine public.

En France, la plupart des rivières sont non domaniales ; elles offrent ainsi des droits mais aussi des devoirs aux riverains.

Les limites de propriété

Chaque riverain est propriétaire de la berge et du lit du cours d'eau jusqu'à sa moitié. La notion de propriété s'applique uniquement au fond du lit ; l'eau faisant partie du « patrimoine commun de la nation » (Art.1 - LEMA* du 30/12/06).

Les droits des riverains

Les riverains peuvent jouir de ce que leur apporte la rivière (prélèvement en eau et en sédiments) dans le respect des écosystèmes aquatiques et sous certaines conditions (se renseigner auprès des services de la police de l'eau - D.D.T. du Loiret).

Le droit de pêche

Le droit de pêche est indissociable du droit de propriété ; les riverains (publics ou privés) peuvent néanmoins rétrocéder leur droit de pêche à une association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA). Celle-ci assurera en contrepartie l'obligation d'entretien du riverain.

Obligations des riverains / Intervention de la collectivité

Chaque propriétaire est tenu à l'entretien régulier des cours d'eau dans le respect des équilibres naturels (ressource en eau, maintien des berges, équilibre piscicole...).

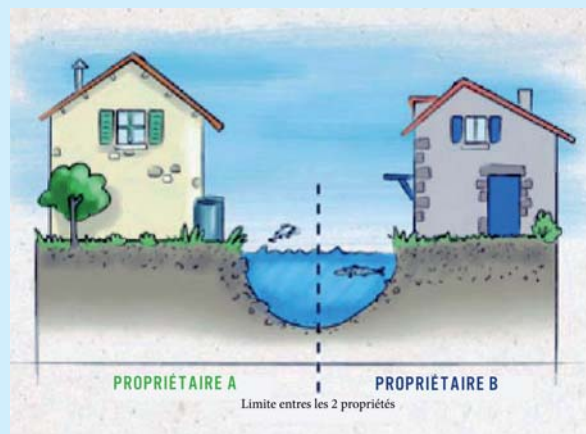
Aujourd'hui, bon nombre de riverains n'assurent plus leurs obligations d'entretien faute de temps, de moyens ou de connaissances. Les syndicats de rivières peuvent alors se substituer temporairement aux riverains afin de réaliser des programmes d'entretien et de restauration.

Les interventions entreprises par les Syndicats doivent être déclarées d'Intérêt Général (par arrêté préfectoral) et permettre ainsi d'améliorer les fonctionnements naturels des cours d'eau.

Toutes les interventions de la collectivité se font en collaboration avec les riverains concernés ; une servitude de passage (dans une limite de 6 m au long des cours d'eau) est obligatoire pendant toute la durée des travaux.

Pour plus de renseignement sur ce projet : contacter le SIVLO

* LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006



6^{ème} édition du festival du livre engagé

Autrement autres mots

29 et 30 novembre au Hangar

Inauguration le samedi 29 novembre à 11 heures 30



Parmi les salons du livre qui foisonnent tous les ans à la même époque, le Festival Autrement autres mots se distingue par sa singularité. Unique en son genre dans la région Centre, il se veut alternatif, engagé, solidaire, utopique et festif. Ce rendez-vous annuel devenu incontournable pour celles et ceux qui s'intéressent à l'actualité permet au visiteur de découvrir un éventail d'ouvrages incitant à poser un regard différent sur le monde.

Information, réflexion, échanges, débats

Autrement autres mots. Autrement, car en ces temps moroses et anxio-gènes, cette manifestation culturelle propose de se poser l'espace de quelques heures pour réfléchir ; par le biais d'échanges, de rencontres et de débats, elle offre des outils de réflexion, des ouvrages qui ouvrent l'imaginaire, d'autres possibles qui « parlent » autrement. Elle interpelle, interroge, propose des pistes pour faire, penser et vivre autrement. Autrement autres mots. Autres mots, car c'est un lieu précieux, une sorte de grande malle où les ouvrages qui y sont engrangés transportent les lecteurs osant en tourner les pages sur les rives de divers continents. Une grande malle où l'on trouvera des repères, des connaissances nouvelles pour comprendre, analyser, agir et sortir, si on en a l'envie et la détermination, de la pensée unique ou consensuelle mais pas que...

Convivial, solidaire et festif

Car se cultiver, réfléchir, faire la part belle à l'imagination, ce n'est pas forcément contraignant mais au contraire enthousiasmant et festif. Le Festival autrement autres mots est un espace accueillant où le visiteur peut nourrir, avec des produits de qualité, autant son esprit que son estomac grâce à une buvette et une restauration bio et équitable – solidarité oblige. D'autre part, le samedi soir les conteuses de Chimère et



Mélusine délecteront le public de quelques poèmes et textes d'auteurs palestiniens, lesquels seront servis sur un fond musical interprété par les musiciens Christian Chandellier et Selim : une belle façon de célébrer la journée internationale de soutien

avec le peuple palestinien si durement touché (comme d'autres). Nul doute alors qu'à la fin de ce chapitre dédié à la poésie et à la musique le public adressera aux artistes et aux organisateurs un grand «*merci pour ce moment...*»

B.Taleb

Le samedi

- 14 h 30 – 15 h 30 : Carine Delahaie, rédactrice en cheffe de Clara Magazine, pour son livre *Agir contre les massacres des femmes pour en finir avec le féminicide*
- 16 h – 17 h : Marcel Kabanda pour son livre *Rwanda, racisme et génocide*
- 17 h 30 – 18 h 30 : Sandrine Mansour-Merien, historienne, pour son livre *L'histoire occultée des Palestiniens 1947-1953*

Le dimanche

- 10 h 30 – 12 h 30 : lecture publique d'extraits du *Dictionnaire amoureux de la Résistance* de Gilles Perrault
- 14 h 30 - 15 h 30 : Yves Bodard pour son livre *Vies cabossées et miettes d'espoir*
- 15 h 45 – 16 h 45 : Gilles Perrault pour son *Dictionnaire amoureux de la résistance*
- 17 h 15 – 18 h 15 : Benoît Bréville, rédacteur en chef adjoint du *Monde diplomatique*, et Cécile Marin, cartographe, pour le *Manuel d'histoire critique : de la révolution à nos jours (contre-manuel articulé autour d'idées reçues sur le XX^{ème} siècle*
Également présentes, Irène Tubeaux pour son livre *Lire les sans-papiers : littérature jeunesse et engagement*, Marie-Jo Parbot pour son livre *Gaza, la vie passionnément*

Actualités

Visite de la Vice-Premier ministre de la République de Chine à Chalette.

La Vice-Premier ministre de la République de Chine, Mme Liu Yandong a passé la matinée du 19 septembre dans le Montargois en compagnie de M. Jacques Maigné, Président d'Hutchinson. Avant l'inauguration de la place de la gare de Montargis, aujourd'hui baptisée place Deng Xiaoping, elle a souhaité se rendre à Hutchinson, et plus précisément dans le bâtiment 507, lieu où l'ancien responsable de la Chine populaire travailla comme ouvrier à l'atelier chaussure. Franck Demaumont, Maire de Chalette, accompagné du Député Jean-Pierre Door, du Préfet de la Région Centre et du Sous-préfet, s'est félicité de cette visite qui honore l'histoire de la Ville de Chalette et de son usine historique. À cette occasion, il a souligné l'implication forte de Max Nublât, ancien Maire de Chalette,



dès 1982, pour la consolidation des liens du Montargois avec la Chine. Il a rappelé son souhait que le projet

de centre d'innovation favorise le développement industriel des sites de Chalette et d'Amilly.

42^{ème} congrès départemental de la FNACA* à Chalette

Chalette a accueilli les 25 et 26 octobre derniers le 42^{ème} congrès départemental de la FNACA qui réunissait tous les comités locaux du Loiret. Ce congrès a permis aux membres de la FNACA d'aborder différents points dont la revalorisation des pensions en présence le dimanche matin du Sous-Préfet Paul Laville et du sénateur Jean-Pierre Sueur. Le Maire de Chalette, également présent le dimanche, a fait part aux congressistes de son plaisir de les accueillir et félicité le comité local, sous la présidence de Bernard Véron, qui avait la tâche d'organiser ce rassemblement. Après avoir rappelé les conditions historiques de la guerre d'Algérie et salué les accords d'Evian du 19 mars 1962, il a tenu à remercier les adhérents du comité local pour leur participation régulière aux cérémonies patriotiques et

à honorer quatre anciens combattants chalettois : André Dutemple, parti en Tunisie en 1955 et libéré en avril 1957, membre du bureau du comité local en tant que trésorier adjoint pendant un certain temps, Maxime Commençais parti en Algérie en 1960 pour vingt mois, présent lors d'un premier essai nucléaire souterrain, secrétaire du comité de Chalette de 1978 à 1996 puis élu président du comité de Montargis en 1997, Jean Mercier, embarqué pour Alger en août 1955 et renvoyé en permission libérable le 4 octobre 1957, et Jean-Claude Guillaume, parti en 1958 en Algérie, libéré le 1er novembre 1959, président fondateur du comité de la FNACA de Chalette en 1971. Retour en images sur le site de la Ville : www.ville-chalette.fr

* Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie



→ Le Groupe des élus communistes :

À quelques semaines de Noël, les guirlandes et décorations vont rendre encore plus tentatrices les vitrines. Bien des familles chalettoises se débattront avec angoisse : impôts à finir de payer, factures de gaz et d'électricité dont le Gouvernement annonce la hausse comme inéluctable.

La santé n'a pas de prix mais son coût s'envole à travers le déremboursement des médicaments, le désengagement de la Sécurité sociale, l'augmentation des cotisations mutualistes.

En 2012, avec l'élection d'une majorité de gauche, d'un Président socialiste, l'espoir était grand. À défaut d'un changement radical, une inflexion sociale en matière de pouvoir d'achat était attendue avec impatience.

Alors qu'un coup de pouce au SMIC était espéré, le Gouvernement ne l'a pas revalorisé, plombant ainsi toute la politique sociale (blocage du point d'indice des fonctionnaires, non revalorisation des minima sociaux, des retraites et des pensions...).

De l'espoir de 2012 nous sommes passés à la frustration et la colère, d'autant que le patronat, celui des banques et de la Bourse, reçoit cadeaux et largesses, 35 milliards d'€ aux employeurs au titre du

"pacte de responsabilité", 50 milliards d'économie sur les budgets publics avec, comme perspective, la remise en cause des 35 heures, du droit à la retraite, des droits sociaux, de l'emploi et de la Sécurité sociale.

Une telle situation pénalise les salariés, les familles, le petit commerce local, pèse sur le budget des collectivités, communes, départements qui ont en charge une part importante de la dépense palliant les dettes sociales.

Les perspectives du budget de la Nation, enfermées dans des règles européennes, sont inquiétantes : baisse des dotations, des dépenses de santé, hausse des prix du gasoil, chasse aux bénéficiaires de Pôle Emploi, pour dégager des moyens aux nantis.

D'autres choix sont possibles : une hausse des salaires (SMIC à 1700€), comme le réclament les organisations syndicales, ne réglerait pas tous les problèmes mais permettrait de donner du pouvoir d'achat aux salariés qui se « serrent la ceinture » et contribuer à la relance de l'économie et à la baisse du chômage.

Il y a urgence à faire mûrir l'idée que le travail n'est pas un coût mais une richesse.

→ Le Groupe des élus socialistes :

Intervenir en Irak pour renforcer notre sécurité

Le président de la République a décidé d'engager la France dans la coalition internationale contre l'Etat islamique. Des avions français ont survolé l'Irak pour lancer les bombardements contre cette organisation qui porte atteinte à nos valeurs républicaines.

Notre ville est connue depuis des décennies pour sa capacité à promouvoir le respect de chacun dans un esprit apaisé et de tolérance. En tant qu'élus, nous en sommes très fiers.

C'est un bien précieux, tâchons de le préserver...

→ Le Groupe des élus FN :

Les socialistes savent qu'en 2015 aux élections régionales ils perdront la région centre et pensent qu'en faisant un film sur l'usine Hutchinson, ils vont regagner la sympathie des ouvriers. Mais les

ouvriers veulent du travail pas de blabla. Le restaurant du lac est un gouffre financier. Lorsque ses comptes prennent l'eau, ses murs prennent feu. Nous étudions ce dossier de près.

→ Le Groupe des élus UMP :

Texte non communiqué

→ Le Groupe des élus Uncité :

Texte non communiqué

État civil :

Naissances :

FLEISCHER Lucille
COCHELIN Léo
BIJOUX Aidan
LACHHEB Aymen
KARAKULLUKCU Elif
ARSLAN Ceylan
ZOUGGAR Wassim
BEYAZOGLU Coline
BECQUET Lilya
YENIDOGAN Muhammed
DIAMANKA Mohamed
FOURTI Kaïs
ALTIN Berfin
BESSE Enola
TIROUX Mathys
AIT BAHASSOU Tasnim
MAMSULI Sadah
DEMIRBAGA Mohamed
TEIXEIRA FRANCISCO Janson
MARREAU Nathan

Mariage :

GILBERT Patrick et FERHATI Dalila

Décès :

KAYA Ecrin
MOUSSAOUI Mohamed
DEVIN ép GARREAU Eliane
SUTULA Stanislas
POUCE Nicolas
SERI Sibli

Rétrospective d'octobre



700 participants à la traditionnelle Transgâtinaise le 19 octobre



Atelier «bien-être»



Randonnée intergénérationnelle



Conférence sur le logement et la précarité énergétique



Présentation de modes de prévention contre les maladies cardiovasculaires par Nicole Magnin



Atelier «bien-être»



Repas de solidarité avec l'association «Vaincre la mucoviscidose»



Représentation théâtrale du «Grenier Chalettois»



Vide-grenier de l'UNRPA Bourg-Lancy



Spectacle de «l'Atelier danse»



Tour de chant magistral de Lucette Lancelot



Un public nombreux lors de l'ouverture des «Rencontres d'octobre»



Un public attentif à la conférence «bien vieillir»

A l'affiche

> Vendredi 21 novembre - 20h Le Hangar

Un forum des associations est-il un moment de théâtre ? Pas tout à fait ! Voici donc un moment de théâtre sous une allure de forum des associations ! Poussons ici alors la curiosité afin de voir à la loupe ce qui se passe avant, pendant et après un forum associatif. Mettre sur pause, regarder l'envers du décor, approcher d'un peu plus près l'intimité des bénévoles, des dirigeants, des militants, des élus... Que pensent-ils ?



Tarifs A : plein 13 € - réduit : 10 € - abonné tarif plein : 8 € et réduit : 4 €

Renseignements : 02 38 93 17 96 / culturel@ville-chalette.fr

A mourir de rire !"
Le nouveau magazine

> Mardi 25 novembre - 18h 15 Le Hangar



Apéro-lecture en collaboration avec la médiathèque
Dans le hall du Hangar
Durée : 1h
Entrée libre

> Voter est un droit et un devoir

Vous venez d'arriver dans la commune ? Vous avez déménagé dans un autre quartier de la ville ? N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales ou de signaler votre changement d'adresse. Vous avez jusqu'au mardi 31 décembre, 16 heures 30, pour réaliser les démarches nécessaires auprès du Service Élections de la mairie.

Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique mais il est prudent de la vérifier. Renseignements au 02.38.89.59.57



Brèves

Réception des jeunes diplômés et remise des bourses scolaires communales :

vendredi 7 novembre à 18 h 30 au Hangar.

Association ANYA :

samedi 8 novembre à partir de 13 h 30, journée culturelle à la découverte du Sénégal (atelier coiffure, démonstration de lutte sénégalaise, défilé de mode sénégalaise, repas sur réservation au 06.59.49.62.11 ou 06.51.65.80.60 ou par courriel assoanya@gmail.com, vente de spécialités culinaires et objets sénégalais) à la Maison de quartier de la Pontonnerie.

96^{ème} anniversaire de l'Armistice de la guerre de 14-18 :

cérémonie de commémoration dimanche 11 novembre - Rassemblement place Jean-Jaurès à 8 h 45 - Cérémonie au monument aux morts à 9 h.

Concours des maisons et balcons illuminés et décorations de jour et des vitrines pour les commerçants :

inscription jusqu'au 12 décembre, dernier délai, au 02.38.98.87.92.

Comités de quartier :

- assemblée générale des comités de quartier mercredi 12 novembre à 18 h à la Maison des associations

- Lancy : repas à thème dimanche 23 novembre à 12 h à la Salle Aragon. Prix du repas : 14€ par personne. Inscription avant le 14 novembre auprès d'Aurélia au 02.38.98.87.92.

Musée d'École Fernand-Boutet :

samedi 15 novembre à 15 h, animation récitations, et samedi 29 novembre à 15 h, animation géographique.

Avocat conseil :

prochaine permanence mercredi 26 novembre, sur rendez-vous au 02.38.89.59.03 ou 59.04.

Infos retraités et personnes handicapées :

le Centre local d'information et de coordination intervient dans les six cantons de Montargis, Amilly, Chalette, Bellegarde, Ferrières, Lorris en direction des plus de 60 ans pour les informer et les accompagner sur le maintien à domicile, l'amélioration de l'habitat, les aides éventuelles et l'entrée en établissement... et en direction des personnes handicapées de plus de 20 ans pour les aider dans la constitution du dossier MDPH et son suivi. L'Office des personnes âgées quant à lui intervient dans les 15 communes de l'agglomération pour l'aide aux démarches administratives, la prévention des séniors (mémoire, chutes, équilibre), des soins pédicures, des activités de bénévolat telles que lire et faire lire, l'insertion des jeunes... Contacts : Orpadam et clic : 25 rue de la chaussée à Montargis - Tél. 02.38.85.85.33 - courriel orpadam@wanadoo.fr

Orchestre à l'école :

remise des instruments de la classe orchestre vendredi 14 novembre à 18 h à la salle culturelle le Hangar.

Dans un encadré en bas des brèves

SMIRTOM :

afin de maintenir la propreté des trottoirs et de faciliter la circulation des piétons, poussettes ... il est demandé aux administrés de veiller à ne sortir leurs containers que la veille au soir du passage des éboueurs.

Médiathèque :

- samedi 8 novembre à 15 h 30, animation Petits lecteurs
- samedi 15 novembre à 15 h 30, Mois du film documentaire - diffusion du film «Benda Bilili !»
- samedi 22 novembre à 10 h 30, animation Bébés lecteurs
- samedi 22 novembre à 16 h, moments partagés «Les champignons»